

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 12 Juillet 2018

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	4
III - INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES.....	4
IV - BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION GRAINE DE LIRE	5
V - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	5
VI - FISCALITÉ : MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2019.....	5
VII - BÂTIMENTS COMMUNAUX : AVENANT N° 3 AVEC LA SOCIÉTÉ DALKIA POUR LE MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	6
VIII - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA SOLIDARITÉ.....	7
IX - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	7
X - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF	7
XI - URBANISME : APPROBATION DES NOUVEAUX CAHIERS DES CHARGE DE LA ZAC DE VALÈS POUR LES TRANCHES 1 ET 2.....	8
XII - PERSONNEL : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2018.....	8
XIII - PERSONNEL : RÉACTUALISATION DES CRÉDITS GLOBAUX DU RÉGIME INDEMNITAIRE	9
QUESTIONS DIVERSES.....	9

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 12 Juillet 2018 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - BERNARD Philippe – COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : MM. GOGUILLON Nathalie (Procuration à ROUX Marie-Christine) – MALAVELLE William (Procuration à ASSENAT Marion) – MARTIN Laurence (Procuration à BENEZET Jean-Charles) – NIEL Marie-Christine (Procuration à POUECH Serge) – ROUX Philippe (Procuration à COULET Suzanne) – SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre)

ABSENTE : Mme PAUTARD Véronique

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENKEMOUN David

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2018 et celui du 05 Juin 2018.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 Mai 2018

Monsieur le Maire rappelle que des remarques avaient été formulées lors du dernier Conseil et qu'elles ont été retranscrites sur le compte rendu du 05 Juin 2018.

Aucune autre observation n'étant émise, le compte rendu de la séance du 23 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 05 Juin 2018

Jean SIRVIN souhaite un rectificatif. Ansent lors de la dernière réunion de la Commission des Ressources Humaines, il fallait donc lire :

Page 4 – Dernier paragraphe – *“Jean SIRVIN dit **ne pas** avoir assisté à la réunion de la Commission des Ressources Humaines....”.*

Aucune autre observation n'étant émise, le compte rendu de la séance du 05 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2018-010	Mise à disposition de la Cyberbase auprès de l'association "Aliza Planète du Net" pour 2018-2019	Mise à disposition à titre gratuit.
DEC2018-011	Choix de la société Brico Christol Cévennes Vitrage pour la fourniture et la pose de menuiserie (École Joliot Curie, Hôtel de Ville, Maison Pour Tous, Presbytère protestant)	Montant du marché : 42 279,00 € H.T (soit 49 987,76 € TTC)
DEC2018-012	Attribution à la société DALKIA du marché pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux.	Conditions du marché : P1 Fourniture de combustible : 18 984,33 € P2 Prestations de services 10 321,00 € P3 Prestations de garantie totale 7 661,00 € Total annuel : 36 966,33 € Durée du marché : 6 ans à compter du 1 ^{er} juillet 2018
DEC2018-013	Mise à disposition à titre onéreux de matériel municipal auprès de l'IMT Mines d'Alès	Location de 9 praticables à 7 euros, soit 63,00 €.
DEC2018-014	Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion auprès du Garage ROUQUETTE	Montant : 9.333,33 € H.T, (Soit 11 200,00 € TTC)

DEC2018-010 : Monsieur le Maire commente la décision qui concerne un renouvellement de convention auprès de l'association "Aliza Planète du Net".

DEC2018-011 : Monsieur le Maire indique que la Société BRICO CHRISTOL a présenté l'offre la mieux disante en ce qui concerne la fourniture et la pose de menuiserie extérieure sur différents sites :

- ✓ L'école Maternelle Joliot Curie : finalisation du remplacement des menuiseries
- ✓ L'Hôtel de Ville : remplacement de serrures
- ✓ Maison Pour Tous : remplacement d'une porte
- ✓ Presbytère : remplacement des volets

DEC2018-012 : Monsieur le Maire expose que c'est la Société DALKIA qui est attributaire du marché d'exploitation de chauffage, pour la troisième fois. Le marché a été signé pour une durée de 6 ans, soit un an de plus que le précédent.

DEC2018-013 : Monsieur le Maire commente la décision concernant la mise à disposition de matériel auprès de l'IMT Mines d'Alès.

DEC2018-014 : Monsieur le Maire indique que ce véhicule a été acheté en remplacement d'un autre véhicule défectueux.

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. Commission Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 27 juin 2018) – Annexe – Doc N°1

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

2. Commission Culture et Festivités (réunion du 27 juin 2018) – Annexe – Doc N°2

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

3. Commission des Ressources Humaines (réunion du 03 juillet 2018) – Annexe – Doc N°3

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Monsieur le Maire précise que les sujets abordés lors de la commission feront l'objet des points XII et XIII de l'ordre du jour.

4. Commission des Finances (réunion du 04 juillet 2018)

Aucun compte-rendu de la commission n'a été rédigé car celle-ci a traité de la Décision Modificative N°1 qui sera abordée au point N° V de l'ordre du jour.

III - INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire évoque le Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 28 Juin, notamment pour les points suivants qui concernent la commune :

- ✓ Le vote de la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC 2018),
- ✓ La fixation du montant et la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC 2018),
- ✓ L'actualisation de l'Attribution de Compensation prévisionnelle 2018,
- ✓ La contractualisation avec l'État : l'article 29 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 dispose que les communes ou EPCI (Établissement de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 Millions d'Euros, doivent conclure un contrat avec l'État afin de "*consolider leur capacité d'autofinancement et d'organiser leur contribution à la réduction des dépenses publiques et du déficit public*".

L'application des critères retenus à la Communauté Alès Agglomération permettait un taux d'évolution annuel des dépenses de fonctionnement pour la période 2018-2020 de 1,05%. Le Préfet du Gard a décidé de retenir un taux de 1,20%.

La pénalité appliquée en cas de dépassement serait de 100% (au lieu de 75%) de celui-ci au cas où la collectivité ne s'inscrirait pas dans la démarche de contractualisation.

Jérôme MEYNIER précise que cette convention permet de négocier l'assiette des dépenses éligibles à ce contrôle (GEMAPI ou investissements qui génèrent une réduction des dépenses de fonctionnement comme les ampoules à LED en matière d'éclairage public).

- ✓ L'approbation de l'actualisation du Projet de Territoire : Monsieur le Maire indique que le document qui s'y rapporte sera mis en ligne sur le portail CICM.
- ✓ Le projet de convention opérationnelle "carence" tripartite entre la commune de Saint Christol lez Alès (l'Agglo étant signataire) et l'État approuvé par l'Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie.

IV - BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION GRAINE DE LIRE

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association culturelle Graine de Lire. Cette subvention, non prévue lors du vote du Budget Primitif 2018, sera intégrée dans le Décision Modificative n° 1 exposée dans le point suivant.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer à l'association Graine de Lire, une aide financière sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 500,00 Euros.

V - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, commente la Décision Modificative N°1 du Budget de l'exercice 2018 (**Cf. Annexe – Doc N°4**) qui a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cet additif budgétaire, soumis au vote du Conseil, a été examiné lors de la réunion de la Commission des Finances, le 04 juillet 2018.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	5	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE, par 23 voix "Pour", zéro voix "Contre", cinq "Abstentions" et zéro "Refus de vote", les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N° 1 pour le Budget Principal.

VI - FISCALITÉ : MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2019

Monsieur le Maire évoque le taux de variation applicable, pour l'année 2019, aux tarifs de la TLPE qui est de + 1,20% (source INSEE).

Il est proposé de ne pas procéder à cette indexation pour l'année 2019 et de maintenir les tarifs utilisés en 2018, lesquels figurent dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de tarifs	Tarifs actuellement pratiqués
7m ² < Enseignes < 12m ²	15 Euros /m ² /an
12 m ² <= Enseignes <= 50 m ²	30 Euros /m ² /an
Enseignes > 50 m ²	60 Euros /m ² /an

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	5	0

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, le maintien des tarifs 2018 de la TLPE pour l'année 2019.

VII - BÂTIMENTS COMMUNAUX : AVENANT N° 3 AVEC LA SOCIÉTÉ DALKIA POUR LE MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux avec la société DALKIA, deux avenants ont déjà été passés avec la société attributaire :

- Avenant N° 1 en date du 13 juin 2016,
- Avenant N° 2 en date du 18 juillet 2017.

Un troisième et dernier avenant vise à prendre en considération la minoration intervenue pour les postes P2 (prestations de services) et P3 (Garantie totale) sur le complexe sportif du Rouret suite aux travaux de remplacement du préparateur ECS (Eau Chaude Sanitaire) propane par un préparateur ECS électrique.

En conséquence, les nouveaux montants annuels en base marché deviennent les suivants :

Site	Montant P2 € HT base marché	Montant P3 € HT base marché	Montant P2+P3 € HT base marché
Complexe sportif du Rouret après avenant 2	420,18 €	1 886,66 €	2306,84 €
Complexe sportif du Rouret après avenant 3	392,00 €	1 431,00 €	1 823,00 €
Évolution	- 28,18 €	- 455,66 €	- 483,84 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	5	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité, les conditions techniques et financières de l'Avenant N° 3 à passer avec la société DALKIA dans le cadre du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux.

VIII - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA SOLIDARITÉ

Sur la base des crédits votés au Budget Primitif de l'exercice 2018 et du rapport de l'Office Municipal de la Solidarité proposant une répartition entre les associations concernées, Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter les subventions communales 2018 destinées aux associations relevant de l'O.M.D.S (CF. Annexe – Doc N°5).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer.

Marion ASSENAT, Conseillère Municipale membre du bureau d'une association relevant de l'OMDS se retire.

Sur 27 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, par 27 voix 'Pour', zéro voix 'Contre', zéro abstention et zéro "Refus de Vote", la proposition de répartition de subventions concernant l'exercice 2018 pour les associations relevant de l'OMDS telle que figurant dans le tableau en annexe.

IX - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Sur la base des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2018 et du rapport de l'Office Municipal de la Culture proposant une répartition entre les associations concernées, Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter les subventions communales 2018 destinées aux associations relevant de l'O.M.C (CF. Annexe – Doc N°6).

Il demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	0	1	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, par 27 voix 'Pour', zéro voix 'Contre', 1 "Abstention", zéro "Refus de Vote", la proposition de répartition de subventions concernant l'exercice 2018 pour les associations relevant de l'OMC telle que figurant dans le tableau en annexe.

X - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF

Sur la base des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2018 et du rapport de l'Office du Mouvement Sportif proposant une répartition entre les associations concernées, Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter les subventions communales 2018 destinées aux associations relevant de l'O.M.S (CF. Annexe – Doc N°7).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer.

Jean-Pierre ROUX, Adjoint aux Sports, membre du bureau d'une association relevant de l'OMS, se retire.

Sur 27 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, par 27 voix ‘Pour’, zéro voix ‘Contre’, zéro abstention et zéro ‘Refus de Vote’, la proposition de répartition de subventions concernant l’exercice 2018 pour les associations relevant de l’OMS telle que figurant dans le tableau en annexe.

XI - URBANISME : APPROBATION DES NOUVEAUX CAHIERS DES CHARGE DE LA ZAC DE VALÈS POUR LES TRANCHES 1 ET 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2018, approuvant la modification simplifiée N° 2 du PLU, laquelle concernait le règlement de la zone U2 (secteur de la ZAC de Valès).

Le Conseil Municipal est amené ce soir à se prononcer sur les nouveaux cahiers des charges établis par la SAS BAMA concernant les 2 premières tranches (Tranche 2/Phase 1 et Tranche 3/Phase 2) de la ZAC de Valès ainsi que sur le nouveau plan de composition et des servitudes particulières existants pour ces 2 tranches **(Cf. Annexe – Doc N°8)**.

L’objectif de cette démarche est d’assurer une parfaite cohérence entre le règlement du PLU actualisé et les cahiers des charges des différentes tranches de la ZAC de Valès.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l’unanimité, l’abrogation et le remplacement des Cahiers des Prescriptions Architecturales et Paysagères (CPAP) ainsi que l’abrogation et Le remplacement des Plans de Composition de Servitudes Particulières (PCSP) des deux premières tranches (Tranche 2/Phase 1 et Tranche 3/Phase 2) de la ZAC de Valès.

XII - PERSONNEL : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L’ANNÉE 2018

Monsieur le Maire expose qu’il est proposé au titre de l’année 2018, un nouveau plan de formation **(Cf. Annexe – Doc N°3)**, conformément aux dispositions de l’article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Celui-ci tient compte des besoins individuels formulés par les agents et des besoins liés aux projets de service de la collectivité et comporte les axes prioritaires, les stages et sessions de formation.

Ce document a été examiné en Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 30 à Nîmes) le 21 juin 2018 et en Commission des Ressources Humaines le 03 juillet 2018.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité, le plan de formation du personnel communal prévu pour l'année 2018.

XIII - PERSONNEL : RÉACTUALISATION DES CRÉDITS GLOBAUX DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des crédits globaux, par filière et par grade, du régime indemnitaire des agents municipaux, votés en Conseil Municipal le 7 Juin 2016, doit être réactualisé. Le dossier a été envoyé au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, (CDG 30 à Nîmes), mais n'a pas fait l'objet d'un examen par celui-ci le 21 juin dernier dans la mesure où il ne s'agissait que d'une réactualisation des crédits globaux.

Pour autant, ce dossier a été examiné ensuite en Commission des Ressources Humaines le 03 juillet 2018.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette réactualisation des crédits globaux du régime indemnitaire des agents communaux.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, DECLARE à l'unanimité, que la revalorisation des barèmes et taux applicables aux fonctionnaires d'État s'appliquera automatiquement, sans nouvelle délibération et que les crédits afférents au crédit global de chaque prime, déterminés par grade, seront modifiés en fonction de l'évolution du tableau des effectifs, sans nouvelle délibération.

QUESTIONS DIVERSES

1. Questions posées lors du Conseil Municipal du 05 Juin 2018
2. Maison des Jeunes
3. Hameau de Cavalas
4. Arrêté municipal de voirie
5. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H20.
